

Participants :

Bernard Hommerie (La Bouèze), Emmanuel Brard (Etudes et Chantiers), Audrey Celot (AFCA), M. Clermont (FRMJC), Mathieu Demare (Unis-cité), Marie Dryll (GPAS du Val d'Ille), Elodie Garnier (Ligue de l'Enseignement), Henri-Claude Gauthier (MFREO Fougères), Erell Gere-Baril (mairie de St Jacques), Elodie Habert (AFEV), Alain Hénaff (REC Volley), François Joubert (IME La Bretèche), Abla Kabaoui (Croix-rouge française), Véronique Loko (Agora), Nolwenn Melchior (Concordia), Julien Pareja (AFCA), Anne-Catherine Pivard (GRPAS), Jean-Claude Rocher (Présol), Victoria Rostand (Ligue de l'Enseignement), André Savary (Artisans du Monde), Marie-Pierre Vedrenne (Maison de l'Europe de Rennes), Le joli collectif, Nicolas Parquic (DDCSPP), Géraldine Pierrot (DRJSCS).

Objet : échange de pratiques et d'informations, ouvert à toutes les structures agréées en département, pour « construire ensemble » le service civique, dispositif récent, créée il y a 4 ans.

1°) Echange autour des modalités pratiques et administratives d'accueil

La lourdeur **administrative** de l'accueil d'un service civique a tout d'abord été pointée par des participants. Il y a différents sites ; celui de l'agence www.service-civique.gouv.fr, et Elisa, qui permet à l'ASP de payer les volontaires.

> C'est pourquoi un **vademecum** a été réalisé en région, afin de guider pas à pas l'ensemble des démarches administratives à effectuer. Une déclinaison existe par département. Parmi les outils existants, sont également téléchargeables, sur le site de l'agence, le guide de l'organisme, du volontaire et du tuteur.

Certains participants ont relevé que, suite à la nouvelle version du site www.service-civique.gouv.fr, des candidatures de jeunes enregistrées ont disparues, ce qui est dommageable.

Concernant **la mission** elle-même, des participants ont fait part des difficultés rencontrées pour faire évoluer la mission confiée au volontaire.

> L'agrément en service civique concerne à la fois la structure (nature juridique, objet, santé financière et capacité d'accueil et d'accompagnement), le détail des activités confiées aux volontaires et le calendrier de cet accueil (dates et durée de la mission). Si la structure souhaite faire évoluer les activités confiées aux volontaires, elle doit en faire la demande par mail à la DDCSPP ou à la DRJSCS, afin que celle-ci soit validée par avenant à l'agrément.

Afin de conforter le sens donné à la mission (donc la motivation du volontaire), il est important que la mission réalisée corresponde à celle formalisée dans son contrat d'engagement, qui elle-même correspond à l'agrément. Au besoin, donc, une mise à jour est nécessaire.

La durée des agréments et des contrats a ensuite été discutée :

- si l'agrément a une durée de validité de 2 ans, les **autorisations d'accueil sont désormais accordées année par année**, par voie d'avenant, afin de respecter les contraintes budgétaires.

- si les missions, réglementairement, peuvent aller de 6 à 12 mois, une durée moyenne de 8 mois est en fait demandée par l'agence du service civique. La seule raison est budgétaire. Cette durée semble trop courte car elle ne permet pas de couvrir le cycle d'une année scolaire, sur lequel sont calés les jeunes. Ceci pose aussi la question du temps nécessaire à la réalisation de la mission, après une nécessaire période d'adaptation.

Nota : Si une structure bénéficie actuellement d'un agrément (attribué l'an passé) permettant un accueil sur 12 mois, ceci n'est pas remis en cause... mais ne sera pas automatiquement renouvelable.

- les prolongations de contrat ne sont désormais qu'exceptionnelles et uniquement accordées par l'agence.

La question du **délai auquel il est nécessaire de déposer** une demande d'agrément ou de renouvellement a été posée.

> Il est recommandé de déposer le dossier de demande d'agrément 2 mois avant la date d'accueil du volontaire souhaitée. Précisons néanmoins que cette année, en raison des contraintes budgétaires et de la forte demande d'agrément, la dynamique a été freinée par deux fois. De septembre à décembre 2013, puis en mars-avril 2014, avec des périodes de suspension temporaire. Nous espérons que l'agence se dotant d'un nouvel outil de suivi, ceci ne devraient plus se reproduire.

> A ce jour, la capacité d'accueil de volontaires en Bretagne pour la fin 2014 est confirmée par l'agence du service civique.

2°) discussion de la qualité de l'accueil

Des participants ont formulé une demande de **formations de tuteurs**, afin de faciliter l'appropriation de cette fonction, sans aller dans d'autres régions ou départements. Le suivi de ces formations est en effet une préconisation de l'agence du service civique.

Le nouveau programme de formations de tuteurs financées par l'agence dans le cadre d'un marché est porté par La Ligue de l'Enseignement, Unis-cité et le Comité de coordination du service civique.

Il se compose de 2 niveaux :

- le niveau d'information/sensibilisation, sur une journée ;
- le niveau d'approfondissement, par rapport à des aspects particuliers du tutorat (projet d'avenir.. etc), sur ½ journée.

> Il a été proposé de solliciter les tuteurs par mail afin qu'ils formulent leurs souhaits d'approfondissement parmi les thématiques proposées et indiquent leur préférence de rythme (journée complète ou demi-journée).

Lien vers le formulaire :

<https://docs.google.com/forms/d/1aru7D9FpQLBzVwwwgpfPVUhqzThOeyaUHwzYT346IUw/vie wform>

En complément, une **rencontre de tuteurs en Ile-et-Vilaine** est envisagée, suite aux échanges avec les structures d'accueil lors de la dernière commission. L'objet est que les tuteurs se rencontrent, pour échanger des pratiques d'accompagnement, notamment pour l'après-service civique, « faire réseau ».

L'enjeu est de préciser ensemble la spécificité de l'accueil d'un volontaire de service civique, afin de « sortir du quotidien », et d'échanger sur le rôle du tuteur. Cette première rencontre aura lieu, dans les locaux de la DDCSPP, lundi 24 novembre.

La place du volontaire dans l'association a également été interrogée. Par rapport à la mission effectuée, que peut-il faire ? Peut-il être partie-prenante comme un bénévole ou un salarié, notamment lors des temps forts de la vie de l'association ? Est-il « dedans ou dehors » ?

Des participants ont fait part de leur difficulté à parfois freiner un volontaire très investi dans sa mission, désireux d'expérience et d'autonomie. D'autres ont indiqué qu'à l'inverse leur travail était de mobiliser le volontaire.

> Le volontaire adhère au projet de l'association, donc il est bien dedans, comme un militant ou un bénévole... mais il occupe une place spécifique. Il n'est pas à strictement parlé au service de l'association (et son projet associatif), mais investi sur une question d'intérêt général. Il a un statut spécifique (nombre d'heures et tâches notamment), et le principe de co-construction de la mission prime, puisqu'il s'agit bien d'un volontariat.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- *la gestion des horaires et des congés* est un point sensible pour les volontaires parfois, insatisfaits de leur statut de volontaire (indemnités et droits ouverts).

- *l'importance des mots* a été soulignée, pour que le volontaire s'approprie au mieux son statut et son positionnement. Il ne s'agit, à proprement parlé, pas de travail ou d'emploi

(quand bien même le volontaire produit)

- *garder le cap du sens donné* à ses interventions et sa place dans la structure (place à l'initiative).

- *3 temps de régulations sont recommandés par l'agence dans le cadre du tutorat*. Il s'agit du premier temps d'accueil, à mi-parcours et en fin de mission. Un compte-rendu écrit est nécessaire pour marquer ses étapes et en garder traces. Il est aussi utile de réaliser ses temps avec une tiers personne.

Lors du **recrutement**, la gestion des nombreuses candidatures peut être difficile.

Il importe de :

- retenir la motivation comme principal critère,
- diversifier le profil des volontaires accueillis, afin que les jeunes peu ou pas qualifiés puissent également accéder au service civique.

> Une recommandation peut être d'accueillir des binômes, avec un jeune qualifié en quête d'expérience professionnelle, et un jeune peu qualifié en quête d'insertion sociale.

Des participants ont témoigné de leur démarche de mixité sociale. Ils ont indiqué que l'accompagnement (outils de suivi) devait être adapté pour ces jeunes plus fragiles, ainsi que la gestion d'équipe.

Enfin, une information a été donnée aux tuteurs au sujet de **l'institut du service civique**. Cette structure qui est un fonds de dotation, financé par des fonds privés, accompagne environ 150 anciens volontaires par an. Il y a une sélection une fois par an avec une ouverture des inscriptions vers janvier-février. Il permet aux lauréats de participer à des regroupements collectifs ponctuels et de bénéficier d'un parrainage. Les volontaires sont ainsi accompagnés dans leur projet de formation, de création d'activité ou dans leur démarche de construction de projet professionnel.

La sélection des volontaires a été interrogée : s'agit-il de parcours d'excellence ? Il est judicieux d'inciter les volontaires à s'y présenter, car la sélection dépend avant tout de la motivation et de ce que l'institut du service civique peut apporter au jeune.

> Pour le prochain recrutement (début 2015) une information sera communiquée directement aux volontaires ainsi qu'aux tuteurs.

3/ Formations et regroupements des volontaires

La formation civique et citoyenne fait partie du parcours des volontaires. En plus du PSC1, 2 jours sont financés, à hauteur de 100 euros au total. Les formations communiquées par la DDCSPP sont au coût de 50 euros par jour, déjeuner inclus. Certaines formations sont organisées en internat en région, ce qui représente un plus en terme de vie de groupe, d'approfondissement de la thématique. Le coût supplémentaire est de 50 euros environ.

Les formations peuvent être organisées en interne, (c'est souvent le cas pour les structures avec un agrément national, cela demande à être validé lors de l'agrément), ou en externe.

Les 2 jours de formation civique et citoyennes visent à favoriser la rencontre entre volontaires, creuser un thème et échanger entre participants sur celui-ci, questionner ses pratiques, sa citoyenneté. Elles portent sur un référentiel large autour des valeurs de la République, et sont conduites avec des méthodes actives (pas de cours!).

La DDCSPP communique sur une page l'offre de formations disponibles.

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections-Service-Civique/Service-civique/Formations-civiques-et-citoyennes-pour-les-volontaires-Service-civique-en-Ille-et-Vilaine>

Un tableau régional est également disponible, afin que les volontaires puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier des formations organisées dans les autres départements.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1FwDaks6ELzuisxZ1mIIBf0Wv7AutqRz69zI2zJpG7g/edit#gid=0>

Il semble judicieux que les volontaires puissent librement choisir la formation qui les intéresse, mais la curiosité est encouragée, pour découvrir et apprendre.

Des participants ont indiqué que le terme de « formation » était repoussoir.

> L'enjeu pour les tuteurs et d'expliquer l'intérêt de ces journées et inciter les volontaires à y participer. Il a également été proposé que le site www.service-civique.gouv.fr communique davantage sur les formations civiques et citoyennes, notamment en départements.

> Le programme de formations à ce jour est en construction. Les associations accueillant des volontaires peuvent toutes faire une proposition, dans le cadre du référentiel de l'agence, après échange avec le référent départemental. Les propositions visant à rapprocher des jeunes et des élus semblent particulièrement intéressantes.

A ce jour les associations « Questions d'égalité » et « Culture Bio » ont fait des propositions. Le GRPAS va aussi faire une proposition de 2 jours, nuitée incluse, pour renforcer l'impact de la formations.

Les regroupements de volontaire » sont organisés en Ille-et-Vilaine chaque trimestre. Ces temps visent à créer de l'interaction entre volontaires, ainsi qu'un espace de rencontres et d'échanges sur le service civique.

Ils permettent aussi aux volontaires de s'informer sur les droits et leur positionnement dans la structure.

Si des temps forts sont organisés dans la structure, c'est aussi l'occasion de les valoriser et éventuellement d'inviter les volontaires présents si ce temps leur est ouvert.

Le dernier regroupement a eu lieu le 11 juin : le rassemblement a été organisé par un groupe d'une dizaine de volontaires, qui l'avaient préparé lors de 3 journées de préparation.

> Le prochain regroupement aura lieu le 24 octobre, il s'agira d'une journée « de rentrée », tous les volontaires sont bienvenus, y compris ceux qui viennent de commencer. Les anciens volontaires peuvent y aller, surtout ceux qui sont disponibles, en attente d'un emploi ou d'une formation.

4°) brèves discussions du rapport sur l'avenir du service civique

(cf rapport de F. Chérèque, président de l'agence du service civique)

Suite à une petite présentation du rapport, les participants ont relevé :

- le souhait de pérenniser et développer le service civique.

- la restriction de l'aide relative au tutorat aux associations accueillant plus de 5 volontaires. Celle-ci a été questionnée. Cette proposition rompt l'égalité entre les structures, et ne prend pas pleinement en compte l'investissement que demande l'accueil d'un volontaire. Elle tend même à considérer que le rapport apport/coût de l'accueil d'un volontaire est profitable à la structure, ce qui semble inadéquat voire dangereux.

Alors que la mixité sociale des volontaires est un enjeu, cette mesure risque d'inciter à prendre un volontaire plus qualifié et autonome et non une variété de profils, dont les personnes moins qualifiées, qui auraient besoin de plus de tutorat.

Par ailleurs, les participants se sont interrogés sur les causes de l'éloignement du dispositif des jeunes peu ou pas qualifiés. Est-ce parce que par manque d'intérêt ou méconnaissance du dispositif ? Ou ces jeunes postulent-ils et sont ensuite écartés lors du recrutement ?

Par ailleurs, la question de l'accès des jeunes sortants d'IME au service civique a également été posée : comment faire ? Quelles modalités spécifiques mettre en place ?

- la reconnaissance et l'augmentation droits des volontaires, avec notamment la proposition de donner aux volontaires les avantages de la carte étudiant.

Il a été néanmoins regretté qu'à ce jour les volontaires ne bénéficient pas de la carte « sortir ». La proposition de faire une démarche commune auprès de Rennes Métropole a été renouvelée.

La réunion s'est terminée sur ces perspectives, après un temps de remerciement des nombreux participants présents.